



Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 54 e) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable dans les régions montagneuses

Développement durable dans les régions montagneuses

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi pour donner suite à la résolution 58/216 de l'Assemblée générale en date du 9 février 2004, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixantième session, de l'état du développement durable dans les régions montagneuses. Le rapport décrit l'état du développement durable dans les régions montagneuses aux niveaux national, régional et international, présente une analyse générale des problèmes à régler et formule des recommandations pour examen par l'Assemblée sur les moyens de continuer à promouvoir et à assurer efficacement le développement dans les régions montagneuses du monde entier dans le cadre de la politique existante, notamment le chapitre 13 d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les objectifs du Millénaire pour le développement.

* A/60/150.

** La soumission du présent rapport a été retardée parce qu'il a fallu y incorporer des informations à jour sur les initiatives nationales et régionales.



I. Introduction

1. À sa cinquante-troisième session, en 1998, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/24, dans laquelle elle a proclamé l'année 2002 Année internationale de la montagne. La résolution encourageait les gouvernements, les organismes des Nations Unies et toutes les autres parties intéressées à profiter de l'Année internationale de la montagne pour faire mieux percevoir l'importance de la mise en valeur durable des montagnes. Il a été rendu compte des réalisations de l'Année à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, en 2003, dans un rapport transmis par le Secrétaire général (voir A/58/134).

2. L'Année internationale de la montagne s'appuie sur le chapitre 13 d'Action 21 – élaboré à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992 – qui portait sur les questions des montagnes et tendait à la protection des écosystèmes de montagne et à l'amélioration du bien-être des populations montagnardes. Comme il a été indiqué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, l'Année internationale de la montagne a induit une action efficace et à long terme en vue de la mise en œuvre du chapitre 13 d'Action 21, comme prévu. Ce résultat est dû aux moyens suivants : sensibilisation à l'importance qu'ont les montagnes pour la vie et à la nécessité d'améliorer les environnements de montagne et le bien-être des populations montagnardes; soutien à la création de 78 comités nationaux pour entreprendre l'action au niveau national; et renforcement des partenariats avec les parties prenantes intéressées par les questions des montagnes, qui a débouché sur le lancement du Partenariat pour les montagnes au Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2002.

3. L'Année a également permis l'adoption de la résolution 57/245 dans laquelle l'Assemblée générale a déclaré le 11 décembre Journée internationale de la montagne, à compter du 11 décembre 2003, et a encouragé la communauté internationale à organiser ce jour-là des manifestations à tous les niveaux en vue de souligner l'importance du développement durable des montagnes. À une date plus récente, à sa réunion tenue le 1^{er} décembre 2004, le Bureau de l'Assemblée générale a recommandé que la fourniture d'une aide au développement aux pays montagneux pauvres soit inscrite à l'actuel ordre du jour de l'Assemblée générale. Il avait été également proposé que l'allègement de la dette soit envisagé comme moyen important de lutter contre la pauvreté dans ces régions. En février 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 59/238, dans laquelle elle a décidé d'examiner, à sa soixantième session, au titre de la question intitulée « Développement durable » une question subsidiaire intitulée « Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental ».

4. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 58/216 dans laquelle l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixantième session, au titre du point 54 e) de l'ordre du jour provisoire, de l'état du développement durable dans les régions montagneuses, et notamment de lui présenter une analyse générale des problèmes à régler, ainsi que des recommandations pratiques. Il a été établi par la FAO en collaboration avec les gouvernements, les organismes compétents des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

II. Rappel des faits et défis à relever

5. À l'heure actuelle, on reconnaît de plus en plus que les montagnes sont des écosystèmes fragiles, d'autant plus importants au niveau mondial qu'elles sont les réserves d'eau douce du globe, recèlent une riche diversité biologique, constituent des destinations populaires de loisir et de tourisme et font la diversité culturelle et la richesse du patrimoine. Occupant environ un quart des terres émergées, elles pourvoient directement à la subsistance de 12 % de la population mondiale et offrent des biens et des services à plus de la moitié de l'humanité. Malheureusement, nombre des plus pauvres qui souffrent d'une précarité alimentaire vivent dans les montagnes. Par conséquent, il faut assurer l'équilibre écologique et l'amélioration de la situation économique et sociale dans les régions montagneuses, pour le bien tant de leurs habitants, dont les intérêts et le bien-être sont en jeu, que des habitants des plaines.

6. Depuis que le chapitre 13 d'Action 21, intitulé « Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes », a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992, l'importance des populations montagnardes et des écosystèmes de montagne est de plus en plus manifeste. L'engagement et la volonté d'agir ont été renforcés depuis la proclamation de l'Année internationale de la montagne en 2002. Les montagnes retiennent de plus en plus l'attention dans les instances nationales, régionales et internationales. Le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, a débouché sur l'adoption du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, dont le paragraphe 42 décrit les mesures requises pour assurer le développement durable des régions montagneuses; ce plan de mise en œuvre constitue, avec le chapitre 13 d'Action 21, le cadre d'action global pour le développement durable des régions montagneuses.

7. Malgré une sensibilisation accrue et le fait que de nombreux résultats positifs ont été obtenus, il existe toujours des défis énormes à relever pour parvenir au développement durable et atténuer la pauvreté dans les régions montagneuses, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement. Les fragiles écosystèmes de montagne sont confrontés à des défis énormes dont certains sont la demande croissante d'eau et d'autres ressources naturelles, les conséquences des changements climatiques à l'échelle mondiale, la croissance du tourisme, les taux d'exode croissants, les conflits et les pressions que font peser l'industrie, l'exploitation minière et l'agriculture dans un monde qui ne cesse de se globaliser. Il faut également apporter des financements et des investissements plus importants dans les régions montagneuses, instaurer une coopération mieux coordonnée à tous les niveaux et créer un environnement plus porteur caractérisé par des lois, des politiques et des institutions plus favorables.

III. Actions entreprises au niveau national

8. Les actions menées à l'échelon national sont un facteur essentiel de la mise en valeur durable des montagnes et se sont multipliées au cours des dernières années.

9. L'Année internationale de la montagne a été une formidable occasion pour les pays de mettre davantage l'accent sur les montagnes et a conduit à la création de 78 comités nationaux. En 2002, les comités nationaux d'Afrique, d'Asie, d'Europe,

d'Amérique latine et du Proche-Orient ont organisé une série de manifestations et d'initiatives qui ont permis d'établir un réseau grandissant d'appui à la mise en valeur des montagnes à travers le monde. Plusieurs de ces comités sont devenus des instances plus pérennes et seront certainement des agents actifs du changement.

10. Grâce à l'appui financier du Gouvernement italien, 24 pays ont pu mettre en place des structures institutionnelles permanentes pour les montagnes, en s'appuyant sur les comités nationaux susmentionnés et sur l'élaboration de stratégies, de plans et de programmes nationaux de mise en valeur durable des régions montagneuses. À ces fins, des concours ont été accordés pour l'organisation de séminaires et de conférences regroupant des acteurs ayant participé aux activités menées à l'occasion de l'Année internationale de la montagne en 2002. Le succès global de la célébration de l'Année internationale et des suites qui y ont été données doit beaucoup aux fonds considérables fournis par les Gouvernements italien et suisse.

11. Le présent rapport n'ayant pas vocation à décrire la multitude de manifestations, d'activités et d'initiatives organisées par les pays pour mettre en valeur de manière durable les régions montagneuses, la section qui suit ne porte que sur un échantillon de réalisations parmi les plus marquantes à l'échelon national.

Amérique latine

12. Le Mexique élabore actuellement un plan stratégique national à long terme qui sera en vigueur jusqu'en 2025. Ce plan, qui prévoit la mise en œuvre de programmes opérationnels dans 12 régions du pays et accorde la priorité à 60 zones montagneuses couvrant 6,7 millions d'hectares, vise à régler les graves problèmes découlant de la destruction et de la dégradation des ressources naturelles, notamment en matière d'approvisionnement en eau, d'érosion des sols et de réduction de la diversité biologique. Les questions relatives à la montagne occupent aujourd'hui une place plus importante en Argentine, comme le montre la création de la Commission pour la mise en valeur durable des régions montagneuses d'Argentine en 2005. Celle-ci est le fruit des travaux de grande envergure exécutés dans le pays au cours de l'Année internationale de la montagne et de trois années de collaboration intense avec les organismes et les institutions clefs de l'État. La Commission jouera un rôle prépondérant dans la coordination des activités de mise en valeur des régions montagneuses menées par le Gouvernement et dans la formulation de stratégies visant plus particulièrement les montagnards.

13. Au Pérou, un nouvel accord entre six communautés autochtones et le Centre international de la pomme de terre reconnaît le droit de propriété des autochtones sur les variétés de pommes de terre qu'ils ont mises au point et cultivées. L'Association pour la nature et le développement durable, une organisation de la société civile basée à Cuzco et dirigée par des autochtones, a aidé à négocier l'accord avec le Centre. Ce dernier est l'un des 15 centres de recherche appuyés par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, qui gèrent les plus grandes banques de gènes du monde dans le domaine de la biodiversité agricole. Aux termes du nouvel accord, les communautés andines peuvent puiser dans la banque de gènes de la pomme de terre et restaurer la biodiversité agricole et environnementale de la région, dont elles sont les gardiennes traditionnelles, dans l'intérêt des populations locales et du monde entier. En plus de s'attaquer aux questions de mise en valeur durable de la montagne à l'échelle nationale, le Pérou a

joué un rôle important à l'échelon régional et international, en organisant par exemple la deuxième réunion des membres du Partenariat de la montagne qui s'est tenue à Cuzco, en 2004.

14. Cuba continue d'être à la pointe de la protection des zones montagneuses et de l'amélioration des moyens d'existence en montagne. En 1987, elle a créé une commission nationale chargée des questions économiques, sociales et environnementales relatives à la montagne, qui a notamment mis en œuvre un programme national de reboisement. La commission a élaboré plusieurs plans qui continuent d'être menés à bien dans les régions montagneuses du pays. Dans ce contexte, un projet à petite échelle, actuellement en cours, consiste à créer des organes directeurs locaux afin d'améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire des populations montagnardes en renforçant la coordination et la communication entre divers prestataires de services et entre les populations et les prestataires de services de vulgarisation agricole.

Asie

15. L'Arménie travaille à l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en valeur durable de la montagne dans le cadre d'un partenariat rassemblant un large éventail de parties prenantes à l'échelon national (organismes publics, monde universitaire et organisations non gouvernementales) et l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Programme de coopération technique de la FAO. Le projet consiste à expérimenter sur le terrain des stratégies de mise en valeur durable de la montagne et devrait déboucher, dans un futur proche, sur un programme plus large d'investissement en région montagneuse.

16. Au Kirghizistan, un projet semblable vise à lutter contre le dépeuplement des zones montagneuses en créant de nouvelles possibilités de revenus. Des produits montagnards prioritaires sont en cours d'identification et le développement des petites entreprises est favorisé grâce à des formations visant à renforcer les capacités locales de production, de traitement et de commercialisation. Ce projet prévoit notamment des visites dans d'autres pays présentant des conditions équivalentes afin de partager les enseignements tirés de l'expérience.

17. Au Tadjikistan, environ 98 % des hautes terres sont touchées par une dégradation et une érosion graves des sols. Le Gouvernement est en train de mettre en œuvre un nouveau projet de gestion intégrée participative des bassins versants dans les zones montagneuses en vue d'enrayer la dégradation des ressources et la chute des revenus dans les régions concernées. Le projet aidera à créer les conditions nécessaires à la régénération et au développement des ressources des montagnes du pays et à jeter les bases d'investissements à plus long terme en région montagneuse.

18. La République populaire démocratique de Corée applique les enseignements tirés d'un projet de sylviculture récemment achevé et qui portait sur la mise en valeur durable des zones de captage d'eau en montagne et l'utilisation de terres agricoles à faible rendement, en vue de lutter contre l'érosion des sols, protéger les ressources naturelles et augmenter le rendement agricole dans le pays. La gestion participative des bassins versants et la création de sites expérimentaux ont donné des résultats très encourageants qui pourraient être reproduits à travers le pays. Un programme d'investissement à grande échelle pour la mise en valeur durable des

montagnes est en cours d'élaboration et pourrait avoir des effets considérables en matière de lutte contre la pauvreté et la dégradation des ressources dans les zones montagneuses pauvres du pays.

Afrique

19. De petites entreprises locales sont en cours de création autour du Parc national impénétrable de Bwindi, en Ouganda, afin de générer des revenus tout en préservant le Parc, classé site du patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 1994. Grâce à un projet de la FAO d'une durée de quatre ans, financé par la Fondation pour les Nations Unies et par le Gouvernement norvégien, les populations qui vivaient auparavant des ressources forestières du Parc ont fondé une douzaine de petites entreprises et tirent des revenus de divers produits, tels que les produits artisanaux, le miel et les champignons, tout en protégeant le Parc. Ce projet pilote montre qu'il est possible pour des populations vivant à proximité de sites à forte diversité biologique ou protégés de créer des sources de revenus de substitution en faisant un usage rationnel des ressources naturelles.

20. Un nouveau projet a récemment été lancé au Kenya afin d'appuyer le développement du secteur du café fin dans les hauts plateaux. Le bureau du Coffee Research Network à Nairobi coordonne l'identification des goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement et l'élaboration d'un programme d'intervention visant à améliorer la production et la commercialisation du café fin. Les principaux partenaires de cette initiative sont le Ministère de la commercialisation et du développement coopératifs, l'Institut kényan de l'agriculture biologique et Cooperative Coffees (une coopérative américaine d'importateurs de café issu de l'agriculture biologique et du commerce équitable de différentes régions montagneuses du monde).

Europe

21. Le Gouvernement polonais élabore actuellement un projet fondé sur une stratégie intégrée de la mise en valeur durable de la montagne et qui porte sur la consolidation des capacités, l'amélioration des moyens de subsistance des populations montagnardes, la protection de l'environnement montagnard et la consolidation des institutions locales. La Turquie prépare un projet qui intègre la mise en valeur durable de la montagne à l'échelle expérimentale, régionale et nationale. En Ukraine, une commission nationale de la montagne a été instituée afin d'engager le renforcement des institutions du pays. Cette instance permanente s'inscrit dans le prolongement du comité national qui avait été créé à l'occasion de l'Année internationale de la montagne en 2002 et conserve son organisation multipartite. Elle permet à l'Ukraine d'avoir une approche pluridisciplinaire des questions relatives à la montagne, notamment dans le cadre de la Convention des Carpates. En 2004, après avoir été approuvée par le Gouvernement et le Parlement de Roumanie, la loi sur la montagne était en voie d'adoption. La Roumanie avance ainsi dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale de la montagne et d'un programme de mise en valeur durable de la montagne qui répondent aux problèmes urgents de la dégradation des sols, du dépeuplement et du déclin de l'agriculture de montagne.

IV. Coopération régionale et approches transfrontières

22. Bien que les chaînes montagneuses s'étendent souvent sur plusieurs pays, la coopération régionale – et infranationale – dont elles font l'objet est souvent limitée ou entravée par les législations nationales. L'adoption de dispositions juridiques novatrices étant un préalable à une gestion efficace des zones montagneuses s'étendant sur deux pays ou davantage, il est donc particulièrement opportun d'examiner les moyens de gérer les zones montagneuses à l'aide de nouveaux cadres institutionnels qui rassembleraient des représentants des autorités locales de plus d'un pays.

23. L'Académie européenne, institut italien de recherche appliquée et d'enseignement post-scolaire, a mené une étude qui avait pour but d'examiner les instruments et mécanismes juridiques de coopération au niveau infranational. Entreprise dans le cadre de l'Espace Mont-Blanc, zone gérée conjointement par trois autorités régionales (française, italienne et suisse), cette étude doit permettre d'élaborer un modèle susceptible d'être adapté à des régions dont les pays sont confrontés à la même nécessité d'assurer ensemble la gestion des chaînes montagneuses se trouvant à leurs frontières.

Convention alpine

24. La collaboration transfrontière relative aux montagnes s'étendant entre l'Autriche, la Suisse, l'Allemagne, la France, le Liechtenstein, l'Italie, Monaco, la Slovaquie et la Communauté européenne trouve sa définition dans la Convention alpine, première convention internationale à s'appliquer à une superficie terrestre aussi vaste. Le champ d'application de la Convention couvre la totalité de la région alpine, qui s'étend sur quelque 190 000 kilomètres carrés et est habitée par environ 13,2 millions de personnes.

25. La Convention vise à assurer le développement intégré et durable des Alpes, notion fondamentale que l'on retrouve tout au long de son dispositif et de ses protocoles thématiques, qui portent sur des domaines tels que l'aménagement du territoire, l'agriculture de montagne, la protection de la nature et l'entretien des paysages, les forêts de montagne, le tourisme, la protection des sols, l'énergie et les transports. De plus, elle promeut de nouvelles approches constructives devant permettre de garantir des conditions de vie et des possibilités de développement attrayantes et de préserver ce qui vaut la peine d'être préservé dans un environnement en mutation.

26. La Convention alpine a été signée par ses États parties entre 1991 et 1994 et est entrée en vigueur en 1995. Les protocoles s'y rapportant ont été signés par les États parties à la Convention en 2002 et sont entrés en vigueur le 18 décembre de cette même année. Tous les protocoles n'ont pas été ratifiés par toutes les parties contractantes.

27. Le secrétariat permanent de la Convention alpine a son siège à Innsbruck (Autriche), où il a été établi en 2003, et dispose d'un bureau à Bozen (Italie). Un autre pas important vers l'application de la Convention a été fait avec la création de trois réseaux se référant spécifiquement à la Convention, à savoir le Réseau alpin des espaces protégés, l'Alliance dans les Alpes, réseau d'autorités locales, et le Comité scientifique international Recherche alpine.

28. Le programme de travail pluriannuel de la Convention, qui doit s'étaler sur les six prochaines années, porte sur des questions essentielles telles que : la mobilité, l'accessibilité et le trafic de transit; la société, la culture et l'identité; le tourisme, les loisirs et les sports; la nature, l'agriculture et la foresterie et les paysages culturels.

29. Avec son approche intégrée embrassant à la fois des aspects écologiques, économiques et sociaux, la Convention alpine est le précurseur d'autres conventions sur les montagnes. Des activités d'étroite coopération se déroulent actuellement dans les régions montagneuses des Carpates, du Caucase et de l'Asie centrale (chaîne de Tianshan, dans le Pamir). La coopération avec d'autres régions de montagne et le secrétariat d'autres conventions sur les montagnes prend également une place importante dans le programme de travail pluriannuel de la Convention. L'échange de données d'expérience, notamment dans le cadre de partenariats avec d'autres régions de montagne, est considéré non seulement comme une priorité en matière de mise en œuvre, mais aussi comme une activité intersectorielle. En ce sens, il faudrait que l'appui que fournissent la Convention alpine et chacun de ses États parties se poursuive et s'intensifie.

30. Le Réseau alpin des espaces protégés a constitué un partenariat avec les autorités chargées de la gestion des espaces montagneux protégés des Carpates. Ce partenariat, qui est appuyé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), vise à mettre en place le Réseau des espaces protégés des Carpates. Parallèlement, l'Initiative pour l'environnement et la sécurité lancée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) renforce la gestion transfrontière de la diversité biologique dans les régions de montagne de l'Europe du Sud-Est.

Convention sur les Carpates

31. La région des Carpates, qui s'étend en République tchèque, en Hongrie, en Pologne, en Roumanie, en Serbie-et-Monténégro, en Slovaquie et en Ukraine, abrite l'une des plus grandes chaînes montagneuses d'Europe, qui est riche d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et constitue un refuge pour la faune et la flore sauvages et un lien écologique à l'intérieur de l'Europe. Les Carpates, qui sont habitées par des millions de personnes et constituent l'une des régions en développement les plus dynamiques d'Europe, sont confrontées aux mêmes difficultés que les autres régions montagneuses du monde : accroissement du chômage et de la pauvreté, modes de développement non viables, surexploitation des ressources naturelles, pollution, déforestation, chasse excessive et fragmentation de l'habitat.

32. En 2001, le Gouvernement ukrainien a demandé au Bureau régional du PNUE pour l'Europe d'assurer les services nécessaires à un processus de coopération régional qui visait à protéger et développer durablement les Carpates. En réponse à cette demande, le Bureau régional a promu la constitution d'un partenariat Alpes-Carpates. En 2002, pendant l'Année internationale de la montagne, ce partenariat a été constitué et lancé par le Ministère italien de l'environnement et du territoire, qui assurait alors la présidence du secrétariat de la Convention alpine. Depuis lors, les pays des Carpates ont tenu cinq réunions pour mener des négociations.

33. À la cinquième conférence ministérielle du processus « Environnement pour l'Europe » (Kiev, mai 2003), les sept pays des Carpates ont adopté la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, qu'ils ont tous signée. La Convention fournit un cadre de coopération et de coordination multisectorielle, les fondements de stratégies conjointes de développement durable et un cadre de dialogue entre toutes les parties prenantes. En tant qu'accord régional, elle vise à encourager la conservation de l'exceptionnel patrimoine naturel de la région tout en apportant à la population locale les avantages d'un développement durable.

34. La Convention sur les Carpates, qui a été ratifiée par quatre pays des Carpates, doit entrer en vigueur en 2005. La Roumanie a offert d'accueillir la première conférence de ses parties dans les Carpates roumaines. Un programme de travail plurisectoriel faisant intervenir une large gamme de partenaires dans le cadre du Partenariat de la montagne est en cours d'élaboration.

35. Le modèle de coopération régionale développé dans les Carpates est riche de précieux enseignements pour les autres régions de montagne du monde. Dans le cadre du Partenariat de la montagne, d'autres régions montagneuses telles que les Andes, les Balkans et l'Hindu Kush, dans l'Himalaya, ont montré un vif désir d'obtenir davantage d'informations sur la coopération régionale existante afin de renforcer le dialogue et de procéder à des échanges de données d'expérience avec les autres régions de montagne.

36. En 2004, le PNUE a ouvert un nouveau bureau à l'Office des Nations Unies à Vienne, avec l'appui de l'Autriche et des pays des Carpates. Ce bureau a notamment pour tâche de faire office de secrétariat par intérim de la Convention sur les Carpates et de promouvoir la coopération en Europe centrale et en Europe du Sud-Est en matière d'environnement. Le secrétariat par intérim de la Convention sur les Carpates, qui bénéficie d'un appui financier de la Suisse, fait également partie du secrétariat du Partenariat de la montagne, installé au siège de la FAO.

37. La conservation de certains des plus importants écosystèmes montagneux d'Europe a constitué le thème d'une manifestation qui s'est tenue en marge de la réunion que le groupe spécial de travail à composition non limitée sur les zones protégées a consacré à la Convention sur la diversité biologique à Montecatini (Italie), du 13 au 17 juin 2005. Cette manifestation, qui était intitulée « A Vision for Biodiversity in the Alps and Carpathians » (Les objectifs pour la diversité biologique dans les Alpes et les Carpates) et organisée dans le cadre du Partenariat de la montagne, a donné lieu à des échanges fructueux d'idées et de données d'expérience et des enseignements tirés de la gestion de deux régions montagneuses d'une importance primordiale. Elle était parrainée par le World Wildlife Fund et le PNUE, en coopération avec l'Académie européenne de Bozen, le Comité scientifique international Recherche alpine, la Commission internationale pour la protection des Alpes et d'autres partenaires importants.

Initiatives diverses

38. En 2004, la Slovénie a été le cadre d'une grande conférence qui visait à établir des liens entre les chercheurs, les populations locales et la classe politique. Cette conférence, qui était intitulée « Les Alpes de la prochaine génération – de la prévision à l'action » [Kranjska Gora (Slovanie)] 22-25 septembre 2004, et était

organisée par quatre organisations alpines (le Comité scientifique international Recherche alpine, la Commission internationale pour la protection des Alpes, le réseau Municipalités de l'Alliance dans les Alpes et le Réseau alpin des espaces protégés), devait permettre de répondre à la question : « Quelles Alpes laisserons-nous à nos enfants? ». Les débats multidisciplinaires ont porté sur quatre grands thèmes concernant la région des Alpes, à savoir : perspectives générales et gestion des ressources naturelles; patrimoine paysager naturel et culturel; aspects économiques du tourisme et développement régional dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne; et questions socioculturelles.

39. Les montagnes du Caucase, à l'est de l'Europe, doivent faire face à des problèmes analogues à ceux que connaissent de nombreuses autres régions montagneuses du monde (accroissement de la pauvreté, exode vers les basses terres, disparition des cultures traditionnelles, des moyens de subsistance et des pratiques agricoles), malgré les possibilités qu'a la région de se doter d'une économie moderne qui fasse la place voulue aux petites et moyennes entreprises, au tourisme et à des sources d'énergie de substitution. Ces possibilités sont en voie d'être exploitées grâce à l'élaboration d'un Action 21 pour la région du Caucase, qui est financée par les Ministères de l'environnement de l'Allemagne et du Liechtenstein. Le projet pilote a pour but d'élaborer l'Action 21 en question en faisant participer un nombre maximum de villageois au processus de planification. À ce jour, il a choisi quatre villages pilotes dans quatre pays du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie et Géorgie), entrepris des analyses préliminaires, rassemblé des informations et mené des activités préliminaires dans les villages.

40. Du 8 au 14 septembre 2004, le Centre de Banff, dans les montagnes Rocheuses canadiennes, a accueilli la Conférence internationale sur les couloirs montagneux, qui avait pour thème « Protéger les couloirs et les parcs montagneux du monde ». Ces couloirs et ces parcs constituent un espace indispensable à la protection des habitats montagneux, à la reconstitution des ressources des espaces montagneux appauvris et à la repopulation de certains espaces en certaines espèces. La conférence a permis au public de s'informer des efforts de conservation des paysages à la conférence et aux experts invités de faire part de leurs conclusions et de comparer les expériences de conservation de la montagne qui sont menées dans des régions aussi diverses que la région du Yukon, les Alpes, les Pyrénées, l'Himalaya, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

41. Les progrès accomplis dans la recherche sur les Andes et le développement des Andes ont été au centre des débats du cinquième Colloque international pour le développement durable des Andes, qui a été organisé par l'Association pour les montagnes andines en avril 2005. Les participants à ce colloque ont fait paraître la Déclaration de Jujuy sur le développement durable des montagnes, dans laquelle ils ont examiné les problèmes et les possibilités propres à la région andine et formulé des recommandations concernant son développement durable, qui allaient de la création de liens plus étroits entre la recherche et les besoins des populations locales à la promotion de la conservation au niveau local, la création de zones protégées nationales et transfrontières et l'inscription en meilleure place, sur les ordres du jour nationaux et internationaux, des questions relatives à la conservation et au développement.

42. La quatrième Convention européenne sur les montagnes s'est tenue à Rodez (France) en novembre 2004. Cette conférence de deux jours, qui était organisée par

Euromontana et à laquelle ont participé environ 400 personnes, dont des représentants de plus de 20 pays d'Europe, de la Commission européenne et d'organisations régionales et internationales, s'est penchée sur l'avenir des montagnes européennes. Elle a préconisé que les montagnes soient montrées sous un jour plus positif, comme des régions présentant de riches possibilités pour l'Europe plutôt que des régions naturelles posant problème. Les nouveaux problèmes auxquels les régions de montagne doivent faire face en raison de l'élargissement de l'Union européenne ont également été examinés.

V. Initiatives internationales

43. Nombreuses sont les organisations internationales à avoir soit lancé des initiatives de mise en valeur des montagnes soit intégré la problématique des montagnes et des peuples montagnards dans leurs programmes de travail.

44. Mécanisme international de préservation, la Convention sur la diversité biologique joue un rôle de plus en plus important dans les régions montagneuses. Lors de leur septième conférence (tenue à Kuala Lumpur du 9 au 20 février 2004), les Parties à la Convention ont adopté un programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, l'objectif étant de réduire considérablement d'ici à 2010 l'appauvrissement de la biodiversité montagnarde aux niveaux mondial, régional et national.

45. Ce programme de travail visait à établir une collaboration régionale et transfrontière et appelait notamment au renforcement de la coopération entre le Partenariat de la montagne et les conventions régionales sur les montagnes. Sa mise en œuvre devrait contribuer sensiblement à atténuer la pauvreté dans les écosystèmes montagnards et dans les basses terres qui dépendent des biens et services qu'ils offrent, et partant, favoriser la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (2002) ainsi que celle des objectifs du Millénaire pour le développement (2000).

46. Les écosystèmes alpins, lesquels possèdent la flore la plus riche de la planète, sont soumis à des pressions croissantes sous l'effet du changement climatique. L'Initiative globale de recherche dans les environnements alpins s'emploie à mettre en place et à maintenir un réseau mondial d'observation à long terme dans les environnements alpins, l'objectif étant de réunir des informations sur les modifications de la biodiversité et de l'habitat naturel et d'évaluer les risques. Les centres d'observation de l'Initiative recueillent des données sur la végétation et la température de façon à identifier les tendances en matière de diversité des espèces et de température et à évaluer et prévoir les pertes de biodiversité. Au cours de l'année écoulée, de nouvelles stations de surveillance ont été mises en place dans différentes régions montagneuses : le parc national de Kosciuszko dans les Snowy Mountains en Australie, trois stations en Amérique du Nord et une en Allemagne. D'autres encore seront ouvertes dans les régions classées par l'UNESCO comme réserves de la biosphère au Chili, au Pérou et dans les montagnes de l'Altaï russe.

47. Grâce aux technologies satellitaires, les chercheurs de l'Agence spatiale européenne et de l'UNESCO ont pu dresser des cartes détaillées de zones inaccessibles d'Afrique centrale, qui permettent de surveiller l'habitat naturel des gorilles des montagnes, dont l'espèce est menacée. Ce projet, connu sous le nom de

« Construire un environnement pour les gorilles » fait partie d'une initiative entreprise de concert par l'UNESCO et l'Agence pour fournir des images satellite et mettre les technologies spatiales au service de la conservation de la biodiversité dans les pays en développement. Selon les estimations, 650 gorilles de montagne menacés qui se trouvaient dans des réserves naturelles en République démocratique du Congo, en Ouganda et au Rwanda auraient été sauvés grâce à ce projet; munies pour la première fois de cartes précises de l'habitat de ces animaux, les autorités de ces pays ont pu ainsi observer non seulement leurs déplacements mais aussi les modifications ou la détérioration de leur environnement. L'examen comparé d'images satellite prises au-dessus des mêmes sites entre 1990 et 2003 a également permis de tracer un tableau précis des conséquences de la déforestation, du braconnage et de l'arrivée de réfugiés sur les environnements montagneux.

48. Les montagnes ont été au cœur des débats du dernier congrès de l'Alliance mondiale pour la nature (tenu à Bangkok, du 17 au 25 novembre 2004), qui avait pour thème l'effet des changements climatiques sur les écosystèmes montagneux de la planète. Les spécialistes présents ont souligné qu'on ne surveillait pas assez l'état des glaciers himalayens, qui étaient en train de fondre sous l'effet du réchauffement de la planète, ce qui augmentait le risque de voir se produire des inondations catastrophiques. Un atelier sur la conservation et le développement durable des régions montagneuses organisé dans le cadre du Congrès a adopté plusieurs résolutions et recommandations se rapportant directement aux montagnes.

VI. Communications et établissement de liens de coopération

49. En ce qui concerne les montagnes, la communication et la coopération se sont beaucoup améliorées aux niveaux local, régional et international depuis l'Année internationale de la montagne, grâce à la collecte et à la diffusion de données et de savoirs, à la création de bases de données à l'appui de la recherche interdisciplinaire, de la prise de décisions et de la planification, et à l'établissement de partenariats visant à stimuler les échanges et l'action à tous les niveaux.

50. Le nombre croissant des réseaux contribue à faire en sorte que les communautés montagnardes et autres soient informées des pressions qui s'exercent sur les peuples montagnards et sur leur environnement et des possibilités qui s'offrent à eux. Ainsi, le Forum de la montagne, organisation non gouvernementale qui dispose d'un secrétariat général au Népal et de cinq antennes régionales, est un réseau électronique de réseaux qui oeuvre à la mise en valeur durable des montagnes par l'échange d'informations et des activités de sensibilisation. Comptant plus de 3 200 membres dispersés dans plus de 100 pays, le Forum offre divers services, y compris des listes de discussion mondiales, régionales et thématiques, des conférences électroniques, un calendrier de manifestations et une bibliothèque en ligne consacrée aux montagnes. En août 2004, son antenne Asie-Pacifique a lancé un projet de communauté radio afin de raccorder les villages montagnards de l'Himalaya au reste du monde, en collaboration avec la plus ancienne des stations de radio d'Asie du Sud, Radio Sagarmantha. Avec une série d'émissions portant sur des sujets divers comme l'extraction des ressources montagneuses, l'identité des montagnes, les conflits entre les collectivités locales et les fournisseurs de services touristiques, et l'émigration, le projet a prouvé que la radio était l'un des meilleurs moyens d'informer les populations locales et de leur offrir un espace d'où elles pouvaient s'adresser au monde entier. L'antenne d'Amérique latine, InfoAndina, a

lancé un programme d'ateliers ambulants afin de porter l'information aux villes et villages des campagnes andines qui n'ont qu'un accès limité à l'Internet ou n'y sont pas raccordés. Ouverte à la fin de 2002 dans une région où l'accès à l'Internet est prévalent, l'antenne d'Amérique du Nord a entrepris de créer un portail Web qui recueillera et diffusera à l'intention de trois communautés montagnardes locales des ressources et des informations communautaires sur la durabilité. En 2004, le Forum s'est ouvert à d'autres zones montagneuses grâce à la création du Forum européen de la montagne, qui accueille particuliers et organisations de sept grandes zones géographiques d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ayant en commun le bassin méditerranéen.

51. Euromontana, association européenne multisectorielle pour la coopération et le développement des territoires de montagne, a continué de favoriser les échanges d'informations et de données d'expérience entre les parties prenantes des régions montagneuses d'Europe et d'ailleurs, en organisant des séminaires et des conférences, en réalisant des études, en mettant au point et en gérant des projets et en y participant et en coopérant avec les institutions européennes sur des questions liées à la montagne. Depuis 2002, Euromontana mène dans toute l'Europe un grand projet de recherche sur les aliments de qualité produits en montagne et a émis une série de recommandations au niveau européen.

52. En 2004, un nouveau site Web sur les montagnes d'Asie centrale a été créé. Mis en place par le projet « L'homme et la biosphère » (MAB-6) de l'UNESCO en Russie, en collaboration avec le Forum de la montagne, le site « Montagnes d'Eurasie » vise à diffuser des informations sur les défis que l'homme doit relever dans les régions montagneuses du nord de l'Eurasie et sur des questions relatives à la mise en valeur des montagnes dans le Caucase, en Asie centrale, en Fédération de Russie et en Ukraine.

53. La FAO a lancé une nouvelle base de documentation dans le cadre de son projet sur le développement agricole et rural durable des régions montagneuses. On y trouve plus d'une centaine de documents (analyses des politiques, expérience des partenaires, études de cas) provenant de gouvernements, d'organisations internationales, d'instituts de recherche et d'organisations de la société civile du monde entier.

54. L'Université de Colombie britannique (Canada) travaille avec le Service de conservation des forêts de la FAO à un projet pilote portant sur la création d'un espace de discussion en ligne, de façon à favoriser la coopération et à contribuer à la gestion des bassins versants par l'échange d'idées et de données d'expérience.

55. Le programme de témoignages oraux de l'Institut Panos (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) continue de faire entendre la voix des populations pauvres et marginalisées des régions de montagne et de hauts plateaux. Voix des montagnes (2005), série de témoignages oraux la plus récente, présente des témoignages recueillis pour la première fois auprès des habitants des montagnes et des hauts plateaux du Mexique et du Pakistan qui viennent compléter ceux recueillis auparavant auprès de communautés d'Afrique (Éthiopie, Lesotho, Kenya), d'Asie (Chine, Népal, Inde), d'Amérique latine (Pérou) et d'Europe (Pologne). Ces témoignages constituent un kaléidoscope d'anecdotes, d'informations, d'histoire, de culture, de connaissances, de points de vue et d'expériences vécues.

56. La Mountain Research Initiative, organisation scientifique pluridisciplinaire qui favorise la recherche sur les changements planétaires en zones de montagne dans le monde entier, est en train de mettre au point une base de données qui permettra de mettre en réseau chercheurs, fonctionnaires, ONG et secteur privé qui se consacrent à cette question. La base de données compte déjà près de 3 000 entrées avec les coordonnées des participants et des détails sur leurs compétences.

57. Mountain Culture au Banff Centre (Alberta, Canada) encourage la connaissance et l'appréciation des massifs montagneux dans le monde au moyen de ses conférences sur les populations montagnardes. Ainsi, la conférence sur la gouvernance et la prise de décisions en zones de montagne a examiné les caractéristiques d'une bonne gestion des affaires publiques dans les espaces montagnards et la façon de mieux intégrer les savoirs locaux et scientifiques dans la prise des décisions.

58. *Mountain Research and Development*, revue interdisciplinaire en pointe en matière de développement qui se consacre aux zones de montagne dans le monde, reste une tribune importante pour les communications concernant les massifs, car elle met l'accent tant sur la recherche que le développement et comporte des rubriques qui favorisent l'échange de données d'expérience entre institutions et particuliers.

59. La décision prise par l'Assemblée générale de proclamer le 11 décembre Journée internationale de la montagne à la suite du succès de l'Année internationale de la montagne en 2002 permet tous les ans de faire des communications et d'établir des contacts qui viennent renforcer l'importance mondiale des montagnes pour le cadre de vie et intensifier les actions concrètes qui sont menées, notamment à l'échelle nationale. Ayant été désignée organisme de coordination, la FAO pilote depuis 2003 la célébration partout dans le monde de la Journée internationale de la montagne. Celle-ci avait pour thème en 2003 « Les montagnes : source d'eau douce » et en 2004 « La paix : élément essentiel de la mise en valeur durable des montagnes ». Le thème « Le tourisme durable pour réduire la pauvreté dans les zones de montagne » a été retenu pour 2005.

VII. Partenariat de la montagne

60. Le « Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses » a été lancé en 2002 en tant que résultat de type 2 du Sommet mondial pour le développement durable en 2002. Il s'agit d'une alliance volontaire qui est à la fois un outil et un cadre pour favoriser la coopération et les engagements à long terme, la mise en commun de résultats, la prise de contacts, la mise en route de nouvelles activités et le renforcement des activités actuelles en vue d'améliorer les moyens d'existence des montagnards et de protéger les massifs dans le monde entier.

61. Le Partenariat de la montagne continue sur la lancée de l'Année internationale de la montagne et vise à optimiser l'application du chapitre 13 du programme Action 21, en prenant en compte la participation grandissante d'acteurs mondiaux tels que la société civile (dont le secteur privé) les ONG ainsi que les milieux universitaires et les chercheurs. Le Partenariat a vocation à faciliter l'application du texte négocié issu du Sommet mondial, à savoir le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et à favoriser, entre autres, des initiatives communes fondées sur des

actions proposées au paragraphe 42 du Plan de mise en œuvre et dans d'autres instruments qui concernent la montagne, en améliorant les actions sur le terrain et en élaborant des politiques, programmes et projets.

62. Le Partenariat de la montagne n'a cessé de s'élargir : d'une quarantaine à sa création lors du Sommet mondial, ses membres étaient passés à 123 en juillet 2005 : 45 pays, 14 organisations intergouvernementales et 64 organisations de grands groupes (par exemple, société civile, ONG, secteur privé).

63. Le Partenariat de la montagne s'articule autour des Initiatives du partenariat, qui sont des chantiers de coopération définis et ouverts par les membres. Des initiatives thématiques précises ont été lancées dans les domaines suivants : éducation, égalité des sexes, politiques et législation, recherche, moyens d'existence durables, agriculture durable et aménagement du territoire en montagne, aménagement des bassins versants. En outre, des initiatives visant des zones géographiques précises ont été lancées dans les Andes, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, en Asie centrale, en Afrique de l'Est, en Europe et dans l'Hindu Kuch-Himalaya. À ces initiatives dans les zones prioritaires en succéderont d'autres, thématiques et géographiques, que les membres auront définies.

64. Le Partenariat de la montagne est secondé par un secrétariat, hébergé par la FAO et financé par des contributions volontaires de l'Italie et de la Suisse. Le Secrétariat comprend divers acteurs du domaine, car ses collaborateurs proviennent de la FAO et du PNUE, et il collabore étroitement avec le Forum de la montagne. Le Secrétariat a vocation principalement à faciliter les actions sur le terrain et les activités de collaboration des membres, à assurer des services de communication, à gérer les savoirs et à servir d'interlocuteur, de point de contact et de bureau de liaison pour les partenaires.

65. Divers mécanismes de communication et d'échange d'informations, à la fois électroniques (par exemple consultations par voie télématique, bulletins électroniques, site Web et bases de données) et réunions traditionnelles (ateliers pour les initiatives et deux réunions de tous les membres à Merano (Italie) en 2003 et à Cusco (Pérou) en 2004) ont puissamment contribué à favoriser la prise de contacts et les alliances au sein du Partenariat et à mobiliser les membres lors des diverses phases du développement de l'organisation. Le Secrétariat du Partenariat de la montagne a créé un bulletin mensuel électronique et lancé le site Web du Partenariat de la montagne (l'un et l'autre en anglais, en espagnol et en français). Il prépare aussi des bases de données en ligne sur les membres du Partenariat dans son ensemble et pour chacune des initiatives thématiques et géographiques. Une banque de données en ligne sur les bailleurs de fonds qui financent les activités de collaboration des membres a également été créée.

VIII. Éducation

66. L'éducation est l'un des moyens les plus efficaces pour faire reculer la pauvreté et favoriser le développement durable, puisqu'elle aide à renforcer la capacité des citoyens à régler leurs problèmes, à améliorer leurs conditions de vie et leurs moyens d'existence. C'est le thème qui a dominé la récente Conférence internationale sur l'éducation pour un avenir viable (Ahmedabad (Inde), du 18 au 20 janvier 2005), première manifestation internationale marquant le début de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

La conférence a comporté un atelier thématique consacré à la montagne, qui a attiré des participants de six pays (Chine, Inde, Népal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tibet) et qui a porté sur diverses questions allant de la coopération transfrontalière pour la conservation en montagne au renforcement des capacités des divers acteurs du domaine en passant par le renforcement des réseaux et des partenariats. Elle a permis de faire figurer les questions relatives à la montagne dans les recommandations en vue du projet de programme d'application international établi par l'UNESCO pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

67. Le programme actuel de l'Université des Nations Unies prévoit désormais plusieurs activités qui concernent expressément la montagne. L'Université propose trois formations : la première favorise les stratégies de collaboration dans l'aménagement durable du territoire dans la région montagneuse que partagent le Tadjikistan et le Kirghizistan; la deuxième concerne la sauvegarde de la biodiversité dans les hautes terres de l'Asie du Sud-Est continentale; la troisième a pour thème l'éducation pour un développement durable et vise à sensibiliser à la fois l'opinion et les décideurs aux questions relatives au développement durable des zones de montagne.

68. L'Italie a créé un mastère d'un an pour les entreprises montagnardes. Ce nouveau diplôme multidisciplinaire organisé dans la région lombarde sanctionne une formation qui donne aux étudiants les moyens de créer dans les zones de montagne des entreprises qui peuvent être concurrentielles sur les marchés sans nuire à la montagne ni à ses ressources. La formation porte sur les aspects scientifiques, techniques, économiques et juridiques des entreprises de montagne. Il s'agit d'une initiative de l'Istituto di Ricerca per l'Ecologia e l'Economia Applicate alle Aree Alpine, de l'Université catholique du Sacré-Cœur, de l'Université de Pavie et de l'Institut universitaire de technologie de Turin.

Enseigner l'environnement et le développement au moyen de l'art

69. Dans les régions arides et les zones de montagne, les populations sont en butte principalement à la désertification et à l'érosion qui entraînent la détérioration de l'environnement, laquelle finit par menacer leurs moyens de subsistance. Le Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO est en train d'élaborer un dossier pédagogique sur l'écologie qui se sert d'une méthode artistique et est conçu pour les enseignants du primaire et du secondaire des pays situés dans les régions arides et montagneuses du monde. Ce dossier aidera les enseignants à transmettre des connaissances et des informations scientifiques aux élèves de manière stimulante à l'aide d'une méthode artistique pour, à terme, donner aux élèves et à leur milieu les moyens de lutter contre la désertification et la détérioration des sols et de favoriser la sauvegarde de la biodiversité.

IX. Recherche

70. Le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes est un mécanisme qui regroupe environ 400 chercheurs et décideurs du monde entier sous la direction du programme Diversitas de l'UNESCO et de l'Académie suisse des sciences naturelles. Lancé en Suisse en septembre 2000, il s'emploie à mieux faire comprendre aux spécialistes et au grand public l'importance des montagnes de la

planète en tant que source de richesse biologique et les façons dont elles réagissent aux changements planétaires. L'évaluation continue a contribué à attirer davantage l'attention sur les questions relatives à la biodiversité des montagnes et permet de déterminer dans quels domaines il conviendrait de faire des recherches.

71. Les activités du Programme international sur la montagne du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale se sont poursuivies avec la participation de ses centres, par exemple l'Institut international de recherche sur l'élevage, le Centre mondial d'agroforesterie et le Centre international de la pomme de terre (qui coordonne le Programme). Ces activités vont de la responsabilisation des habitants des montagnes, par le biais de la formation de professionnels locaux à l'utilisation de nouveaux outils et procédés, à la consolidation, pour les générations futures, de connaissances locales en passe d'être perdues.

72. Le projet GLOCHAMORE (Global Change in Mountain Regions) est un élément du sixième Programme-cadre de l'Union européenne sur le développement durable, le changement planétaire et les écosystèmes. Exécuté conjointement par l'Initiative pour la recherche sur la montagne, l'UNESCO et d'autres partenaires, ce projet vise à mettre au point une stratégie de recherche intégrée et pratique qui fait appel aux techniques les plus récentes afin de mieux cerner les causes et les conséquences des changements planétaires dans 28 réserves de biosphère de montagne de l'UNESCO sélectionnées dans le monde entier. Les gestionnaires des réserves et les autres acteurs concernés s'appuieront sur les résultats de ces travaux pour élaborer des politiques de développement durable pour leurs réserves respectives.

73. L'Open Science Conference on Global Change in Mountain Regions, qui se tiendra à Perth, en Écosse, du 1^{er} au 5 octobre 2005, assurera la communication des nouveaux résultats entre les scientifiques et les chercheurs qui effectuent des travaux dans les montagnes des pays industrialisés et des pays en développement du monde entier et établira un cadre pour la recherche à long terme sur les changements planétaires qui pourra être utilisé dans les réserves de biosphère de montagne et sur d'autres sites montagneux de ces pays.

74. En juin 2005, l'Initiative pour la recherche sur la montagne a publié *Global Change and Mountain Regions: A State of Knowledge Overview*, résultats d'un projet de recherche qu'elle a largement facilité. Cette étude exhaustive réalisée par plus de 60 auteurs fournit un inventaire extrêmement utile de l'état actuel des connaissances scientifiques relatives à la conservation des ressources et à la planification du développement dans les régions montagneuses.

75. La téléobservation des zones de montagne offre des possibilités immenses pour l'étude, la gestion et la protection des écosystèmes montagneux mais il y a de nombreux obstacles techniques à surmonter avant qu'elle ne devienne un instrument de suivi efficace pour le développement durable. Le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies a tenu un atelier sur l'application de la télédétection aux régions montagneuses à Katmandou, du 15 au 19 novembre 2004, afin d'étudier comment la télédétection, les communications par satellite et les systèmes mondiaux de navigation par satellites pourront être exploités pour des projets de mise en valeur durable des montagnes dans l'avenir.

76. Le projet Ev-K2 du Conseil national italien de la recherche est devenu un des principaux vecteurs de la recherche scientifique internationale en haute altitude et

en environnement isolé. La base logistique du projet est l'Observatoire-Laboratoire international Pyramide, situé à 5 050 mètres au-dessus du niveau de la mer dans la vallée de Khumbu, au pied de l'Everest. La Pyramide est le premier centre de recherche semi-permanent de haute altitude au monde et comprend un système énergétique autonome ainsi qu'un laboratoire scientifique parfaitement équipé. Très récemment, les chercheurs de la Pyramide ont effectué des observations et un suivi sur des sujets échantillons en vue d'évaluer leurs comportements et leurs réactions durant des ascensions, par rapport à des paramètres déterminés (oxygène disponible et charges additionnelles).

77. Le Partenariat de la montagne facilite les travaux de recherche sur les montagnes par l'intermédiaire de son Initiative sur la recherche en diffusant à plus grande échelle les connaissances sur les programmes, les institutions et les sources de financement qui existent dans ce domaine auprès des chercheurs, des donateurs et des parties prenantes, ainsi qu'en instituant un processus de consultation entre ces mêmes chercheurs, donateurs et parties prenantes sur des questions clefs de recherche sur la montagne afin d'augmenter les possibilités de financement. Des travaux sont en cours pour mettre au point un simple réseau d'information communautaire sur la recherche qui comprendra des informations sur les sujets cités ci-dessus et sur les personnes qui interviennent dans la recherche sur les montagnes.

X. Mobilisation de ressources et mécanismes de financement

78. Le financement du développement durable des montagnes est devenu une question essentielle, d'autant plus que l'on a mieux pris conscience de l'importance des montagnes à l'échelle mondiale et du fait que les populations montagnardes sont touchées de façon disproportionnée par la pauvreté extrême, l'insécurité alimentaire et d'autres difficultés. Les sources traditionnelles d'aide au développement gardent une importance capitale, mais elles se sont révélées insuffisantes pour faire face aux multiples problèmes et aux besoins urgents des régions montagneuses. La nécessité de mécanismes de financement nouveaux et innovants (conversion de créances et développement des facilités de microcrédit, par exemple) se fait également sentir.

79. Le Fonds pour l'environnement mondial offre un potentiel considérable, mais insuffisamment exploité, pour mobiliser des ressources financières en faveur de la conservation et de la mise en valeur des montagnes. On élabore actuellement des schémas de projets de financement par le Fonds qui seraient axés sur la conservation d'écosystèmes montagneux d'importance mondiale en Asie centrale et en Asie du Nord. Le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Kazakhstan, le PNUD, l'Union mondiale pour la nature et d'autres partenaires travaillent dans le contexte du Partenariat de la montagne et développent plusieurs idées de projets à soumettre au Fonds. On envisage de procéder de la même façon sur la base d'une telle collaboration pour élaborer des propositions concernant la région des Andes. La possibilité d'octroi par le FEM de crédits importants à la région du Fouta Djallon de Guinée, source d'une grande partie des approvisionnements en eau douce pour l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre d'un projet régional associant plusieurs pays est également à l'étude.

80. L'Initiative écorégionale des Carpates, le PNUD, le PNUE et le Fonds mondial pour la nature ont élaboré une proposition de financement par le Fonds pour un grand projet intitulé « Biodiversity conservation in the Carpathians through an

enhanced protected areas system and connectivity of an ecological network », qui est entré dans la filière en 2005.

81. L'Aga Khan Agency for Microfinance a lancé une nouvelle génération de produits et de services financiers pour aider certaines des populations les plus vulnérables du monde : elle offrira des services innovants concernant notamment la microassurance, des petits prêts au logement, l'épargne, des comptes pour l'éducation et la santé, et une aide aux petits chefs d'entreprise qui cherchent à développer des affaires liées à la restauration des biens culturels. Les programmes de l'Agence sont conçus pour extraire progressivement les plus pauvres de leurs conditions de survie, tout en réduisant leur vulnérabilité face à des phénomènes imprévus, comme les crises familiales ou les catastrophes naturelles. Des programmes sont déjà en cours dans des zones rurales et urbaines et dans des contextes de pays montagneux aussi divers que l'Afghanistan, le Burkina Faso, l'Égypte, l'Inde, le Kenya, le Kirghizistan, le Mozambique, le Pakistan, la République arabe syrienne et le Tadjikistan. Le lancement de la nouvelle Agence et l'extension de ses services de microcrédit coïncide avec la célébration par l'ONU de l'Année internationale du microcrédit en 2005.

82. Le Fonds mondial pour la nature va créer, en collaboration avec des partenaires locaux, un fonds baptisé « Water Fund » pour financer l'aménagement responsable des bassins versants dans la biosphère Sierra de las Minas au Guatemala. Des utilisateurs d'eau – notamment des sociétés de mise en bouteille, des distilleries, des usines hydroélectriques et des usines de papeterie – font preuve d'un engagement envers l'environnement et montrent qu'ils sont conscients de la valeur stratégique de l'eau, dont la conservation doit être planifiée à long terme en apportant d'importantes contributions financières pour les services environnementaux dans la région. Selon le Fonds mondial pour la nature, le Water Fund aidera les habitants des hauts plateaux du bassin hydrographique Motagua à gérer de façon avisée leurs forêts et ceux des plaines à utiliser l'eau sans la gaspiller tout en réduisant la pollution des effluents.

XI. Recommandations

83. **D'importants progrès ont été faits ces dernières années sur la voie d'une mise en valeur durable des montagnes, à la fois parce qu'on a mieux pris conscience de l'importance qu'elles présentent à l'échelle mondiale et parce que des nouveaux mécanismes institutionnels ont été mis en place aux niveaux national, régional et international pour le traitement des questions relatives aux montagnes. Il reste néanmoins beaucoup à faire, en particulier sur les plans national et régional, pour planifier et exécuter des programmes sur le terrain au sein des communautés montagnardes.**

84. **Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour assurer une parfaite conformité avec les dispositions du chapitre 13 d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les objectifs du Millénaire pour le développement, l'Assemblée générale jugera peut-être utile de réaffirmer certaines des mesures que les gouvernements pourraient envisager, par exemple :**

a) Encourager la poursuite de la mise en place de comités nationaux ou d'arrangements et de mécanismes institutionnels analogues afin de renforcer la

coordination et la collaboration intersectorielles pour la mise en valeur durable des zones de montagne;

b) Soutenir les initiatives nationales visant à élaborer et appliquer des plans, des programmes et des projets stratégiques, ainsi que des politiques et des lois pour la mise en valeur durable des montagnes;

c) Aider les pays en développement et les pays en transition à formuler et appliquer des stratégies et programmes nationaux pour la mise en valeur durable des montagnes par des canaux de coopération bilatérale, multilatérale et Sud-Sud, ainsi que par le biais d'arrangements novateurs;

d) Inciter la société civile et le secteur privé à participer davantage à l'élaboration et à l'exécution de programmes et d'activités liés à la mise en valeur durable des montagnes;

e) Soutenir les efforts du Partenariat de la montagne et encourager la participation des pouvoirs publics, de la société civile et des institutions du secteur privé au niveau national;

f) Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes de communication pour la mise en valeur durable des montagnes à tous les niveaux, afin de tirer parti de la prise de conscience et de la volonté de changement générées par l'Année internationale de la montagne et des possibilités offertes chaque année par la Journée internationale de la montagne le 11 décembre;

g) Appuyer les programmes d'éducation et de création de capacités pour encourager la mise en valeur durable des montagnes à tous les niveaux;

h) Promouvoir le renforcement du rôle des montagnards dans les processus de décision qui touchent leur communauté, leur culture et leur environnement;

i) Œuvrer en faveur d'un accroissement des investissements et des crédits pour le développement durable des régions montagneuses, notamment au moyen de mécanismes et de modes de financement novateurs, tels que l'allègement de la dette et la rémunération des services environnementaux;

j) Veiller à ce que les cultures, traditions et connaissances autochtones soient pleinement prises en considération et respectées dans la politique et dans la planification du développement des régions montagneuses et, en particulier, à ce que les populations autochtones soient directement associées aux décisions qui touchent leur vie quotidienne;

k) Promouvoir des initiatives de coopération transfrontière intégrée ainsi que des stratégies pour des activités viables dans les chaînes de montagnes au moyen d'arrangements mutuellement convenus par les pays intéressés, et par le biais d'une coopération entre les régions montagneuses et les conventions régionales qui les concernent;

l) Appuyer les efforts déployés aux niveaux mondial, régional et national pour que les considérations relatives à la gestion, y compris la régulation de la diversité biologique des montagnes, soient effectivement intégrées dans les grandes orientations fixées pour le développement durable des régions montagneuses.